DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES CANTON DE MONTMORENCY COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/02/2024 *Date d'Affichage : 09/02/2024 *Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS: 13
*VOTANTS: 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents: Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés :

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE

Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN.

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND.

Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

DEL 4 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AI MARCHE DE TRAVAUX 2023-021 RAVAUX DE DESAMIANTAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE AVEC LA SOCIETE IDF ENVIRONNEMENT

Dans le cadre des prochains travaux relatifs à l'ancienne Mairie, nous avons consulté plusieurs entreprises pour les travaux de désamiantage du site. La société IDF ENVIRONNEMENT a été retenue. Le marché a été notifié le 6 novembre 2023 pour un montant de 16 600 €uros HT.

Le site n'ayant pas l'électricité, la société a proposé de mettre en place un groupe électrogène. Ces travaux complémentaires font l'objet d'un avenant en plus-value d'un montant de 3 285 €uros HT soit une augmentation 19,79 % du montant du marché initial.

Considérant que Monsieur le Maire n'a reçu délégation du Conseil Municipal que pour les avenants inférieurs à 15 % du montant du marché initial,

Considérant queles travaux complémentaires représentent une augmentation de 19,79 % du montant du marché initial,

Le nouveau montant du marché sera de 19 885 € HT soit 23 862 € TTC.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 8 février à la signature de cet avenant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20240216-DEL415022024-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024 <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer l'avenant aux travaux de désamiantage de l'Ancienne Mairie portant le marché à 19 885 € HT soit 23 862 € TTC avec IDF ENVIRONNEMENT, domiciliée 10-16 ZAC DU BOIS MOUSSAY, 10 AV DU COLONEL ROL TANGUY, 93240 STAINS .

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte des sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente de la brien peut faire l'objet d'un recorre plat et le pouvoir devant le T.A de Corres par de la compter de sa pui l'autor mandrication.

Fait à Margency, le 16/02/2024

RIGISW BRUN

RIEDE



MARCHES PUBLICS AVENANT N°1

CONTRAT N° 2023-021

A - IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU CONTRAT

MAIRIE DE MARGENCY

5 avenue Georges Pompidou

95580 MARGENCY

Profil acheteur : https://achat-national.safetender.com

Service des finances et des marchés publics

Tél: 01 34 27 40 44

Courriel: finances@mairie-margency.fr

B-IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU CONTRAT

IDF ENVIRONNEMENT

10/16 avenue du Colonel Rol Tanguy

93240 STAINS

C - OBJET DU CONTRAT

Objet du contrat :

Travaux de désamiantage – Ancienne Mairie de Margency.

Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20240216-DEL415022024-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024

AVENANT N°1 2023-021 Page 1 sur 3

Date de notification du contrat :

06 novembre 2023

Délais d'exécution du contrat :

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est définie par le Maître d'œuvre. Obligatoirement avant le commencement des travaux de rénovation.

Montant initial du contrat : Mission principale

Montant HT : 16 600,00 €

- Taux TVA: 20 %

- Montant TTC: 19 920,00 €

D - OBJET DE L'AVENANT

- 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;

D1 – Modifications introduites par le présent avenant :

- Travaux supplémentaires nécessaires au bon déroulement de la mission,
- Modification rendues nécessaires par des circonstances imprévues.
- Augmentation du marché de 19,79 %

D2 – Incidence financière:

La mission était à 16 600,00 € HT et passera à 19 885,00 € HT

Soit une plus-value d'un montant de 3 285 €uros HT

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 19 885,00 €

- Taux TVA: 20 %

- Montant TTC: 23 862,00 €

D3 – Base légale:

Le présent avenant est pris en vertu des articles L.2194-1.2° et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3° et R.2194-5 du code de la commande publique.

<u>D4 – Entrée en vigueur de l'avenant :</u>

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20240216-DEL415022024-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024

AVENANT N°1 2023-021 Page 2 sur 3

D5 – Clause diverse:

Toutes les clauses du contrat initial non modifiées par le présent avenant restent applicables.

E - SIGNATURE DU TITULAIRE DU CONTRAT

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
IDF ENVIRONNEMENT		

E-SIGNATURE DE L'ACHETEUR

Le représentant de l'acheteur,

Thierry BRUN

Le Maire

A Margeney,

Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20240216-DEL415022024-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024



N° clevis : 23-15748 Date : 05/01/2024

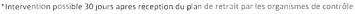
Moître de l'ouvrage : MAIRIE DE MARGENCY

Type d'offaire : Trai ement amiante en saus seaffan 3 mise en place d'un groupe électrogène de fonctionnement

Acresse de l'affaire : 1, Pue Herin Enjaco 1, 755%; MARGENET

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

DESIGNATION	UNITE	Qté	PU HT	Montant HT
DEMARCHES ADMINISTRATIVES				
Edition d'un plan de retrait et transmission		0.00	1 080.00 €	- 6
Edilion d'un rapport de fin d'intervention	unité	0,00	380.00 €	- €
SOUS-TOTAL				- €
INSTALLATION DE CHANTIER				
Installation de chantier	ENS	0,00	1 195,00 €	- 6
Base vie	ENS	0.00	250.00 €	- €
JATOT-2UO2				- €
GROUPE ELECTROGENE DE FONCTIONNEMENT / PANNEAU	_1_III	1.00	2/2/20	0.40.00.6
Amenee/livraison	U	1,00	360.00 €	360,00 €
Repli/livraison	U	1,00	360,00 €	360,00 €
Mise en place et barrièrege		1,00	380,00 €	380,00 €
Installation et vérification règlementaire (SOCOTEC) avec PV		1,00	485,C0 € 900,C0 €	485,00 €
Mise en place de la cuve pour fonctionnement 24/24h + remplissage (une unité) Carburant pour la dúrée du chantier	U	1.00	680.00 €	900,00 €
Mise en place de l'armoire inverseur groupe de fonctionnement/groupe de secours	U	1,00	120,00 €	120,00 €
SOUS-TOTAL	U	1,00	120,00 €	3 285,00 €
METROLOGIE	122			3 200,00 (
Analyses d'air	ENS	0,00	1 950.00 €	0,00 €
MES	ENS	0.00	75.00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL				
TRANSPORT/TRAITEMENT DES DECHETS				
Transport des déchets amiante ADR	unité	0.00	980,00 €	0,00 €
Trailement des déchets amiante vers ISDD	ENS	0.00	2 300,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL				- 6
Descriptif travaux	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant ITC
DEMARCHES ADMINISTRATIVES		0,00 €		
INSTALLATION DE CHANTIER		0,00 €		
GROUPE ELECTROGENE DE FONCTIONNEMENT / PANNEAU		3 285,00 €		
METROLOGIE		0,00 €		
TRANSPORT/TRAITEMENT DES DECHETS		0,00 €		
MONTANT TOTAL		3 285,00 €		



^{*}Travau». réalisés sans coactivité

Responsable IDF ENVIRONNEMENT: M. CAPORALE



Accusé de réception en préfecture 095-219503695-20240216-DEL415022024-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024

^{*}Delai 2,5 semaines

^{*}Mise à disposition d'un point d'eau et d'un espace pour base vie

^{*}Travaux en horaires normaux, installation des moyens de decontamination en intérieur dans la maison,

^{*}Paiement direct maître d'ouvrage dès la fin des travaux sur site à 100%

^{*}Pas de retenue de garantie pour les travaux